

Séance du 5 septembre 2023

Date de convocation : 30 août 2023

Membres en exercice : 11 Le cinq septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 10 Mesdames Frédérique DUC, Sophie DUC, Laëtitia ODILE, et Alice TOURREILLE,
Messieurs James BLANC, Cédric BOIRON, Ludovic BARBONI, Nicolas BAUVY, Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 0

Membre représenté : 1 Madame Anne-Laure CLOS-ARCEDUC par madame Alice TOURREILLE

Secrétaire de séance : Cédric BOIRON

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

n°032*2023 Objet : Décision modificative n°2

Madame le maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 67 afin de régler une créance de 2021 auprès de la commune de Thénésol. Un titre avait été émis en double.

CHAPITRE 067 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Article 673 (Titres annulés (exercices antérieurs) + 1 320 €

TOTAL + 1 320 €

L'équilibre de la décision modificative est possible avec des dépenses budgétisées et non réalisées.

CHAPITRE 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Article 61524 Entretien Bois et Forêt - 1 320 €

TOTAL - 1 320 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** madame le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

Le secrétaire de séance
Cédric BOIRON



Le maire,
Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20230905-200-2023-DE032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2023

Affichage : 08/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

